

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 16 décembre 2016**

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille seize et le seize décembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Guy LONGEPIERRE, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Josiane DESROCHES, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL, Coralie LUTAUD, Simone DUVERNAY, Jacques DESHOTEL, Robert GUILLARD, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Jean-Claude ARNAUD (Pouvoir à Simone DUVERNAY), Jean-Luc PAQUELIER (Pouvoir à Claire DE CROMBRUGGHE), Cyrille BOUCHY (Pouvoir à Josiane DESROCHES), Sandrine BAUDIN (Pouvoir à Aline MORAND), Valérie BABAD (Pouvoir à Catherine PATUEL), Jessy PROST (Pouvoir à Valérie BOUILLOUX).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Détermination des ZAE transférées à la nouvelle agglomération et des modalités d'entretien,
- Décisions modificatives,
- Transfert de personnel,
- Indemnités des élus,
- Divers.

Monsieur le Maire propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour : *Instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol et désignation des conseillers communautaires dans le cadre de la recomposition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la CCMB et de la CAMVAL*

Le conseil approuve à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour de la séance.

*Le procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2016 est lu et adopté.
Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Guy LONGEPIERRE.*

Délibérations :

Détermination des ZAE transférées à la nouvelle agglomération et des modalités d'entretien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 8 voix CONTRE (Rémi BESSON, Claire DE CROMBRUGGHE, Jean-Luc PAQUELIER, Simone DUVERNAY, Jean-Claude ARNAUD, Catherine PATUEL, Valérie BABAD, Patrice DUPONT), 5 ABSTENTIONS (Michel BERTHET, Coralie LUTAUD, Guy LONGEPIERRE, Dominique RABILLOUD, Jacques DESHOTEL) et 11 voix POUR,

DECIDE :

- De constater le transfert de la ZAE des Pins de la commune à la nouvelle Agglomération,

- D'approuver le principe de l'entretien de la ZAE des Pins par la commune dès le 1^{er} janvier 2017, selon les modalités suivantes :
 - les services municipaux concernés continuent d'assurer l'entretien de la zone dans les conditions et selon les modalités actuelles (périodicité, astreinte...),
 - ces interventions s'effectuent sous l'autorité du Maire,
 - elles donnent lieu au remboursement des frais par la Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017.
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

Assainissement - Décision modificative n°1

Le conseil municipal approuve la décision modificative, à l'unanimité.

Transfert de personnel - Transfert de compétence

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modalités de transfert des agents vers la future Communauté d'Agglomération, décrites dans la fiche d'impact ci-jointe,
- De transférer à compter du 1er janvier 2017 Madame LONGEPIERRE Céline, fonctionnaire titulaire, Adjoint administratif principal 2^{ème} classe, 7^{ème} échelon.
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fixation du niveau des indemnités des conseillers municipaux ayant une délégation spéciale

Considérant que des modifications sont intervenues dans l'organisation des délégations de fonction et de représentation du Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification des indemnités.

Instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le mode de facturation de ce service à l'ensemble des communes du nouvel EPCI, adhérentes à ce service ADS et autorise le Maire à signer la convention.

Désignation des conseillers communautaires dans le cadre de la recomposition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la CCMB et de la CAMVAL

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité comme conseillers communautaires de la commune de Crêches-Sur-Saône :

- Conseiller communautaire : Monsieur Roger THEVENOT
- Conseillère communautaire : Madame Aline MORAND

DIVERS :

Associations :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des remerciements qu'il a reçu de la garderie périscolaire concernant le versement d'une subvention exceptionnelle pour les 30 ans de l'association.

Assainissement :

Monsieur Michel SUCHET indique que la commune, suite à sa demande de subvention, a reçu l'accord de l'Agence de l'Eau pour lancer l'étude et le schéma directeur d'assainissement.

Embellissement :

Madame Claire DE CROMBRUGGHE félicite les employés communaux des espaces verts qui ont fait un travail remarquable pour les décorations de Noël.

Sécurité :

Monsieur Dominique RABILLOUD rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} décembre 2016 et jusqu'au 20 mars 2017, nous sommes passés sur le territoire national en « sécurité renforcée, risque attentat ». Toute manifestation doit désormais faire l'objet d'un avis motivé signé du Maire, de fourniture des plans à la Préfecture et de la mise en place d'agents de sécurité.

Monsieur Dominique RABILLOUD a lu le discours qu'il a rédigé pour la Sainte Barbe.

Bâtiments :

Monsieur Guy LONGEPIERRE demande si le dossier concernant les anciens établissements COLIN BOURISSET a avancé.

Monsieur le Maire indique que la commune a effectué une demande auprès du Conseil Départemental a donné son accord pour décaler la voie.

Voirie :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu une proposition d'un notaire pour racheter des parcelles de terrain n'appartenant pas à la commune mais se situant sous la voirie (1 € par parcelle). Une délibération concernant ce rachat sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,